

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

14 JUIN 2016 – 16 H

SALLE GABRIEL MARTY

### **Etaients présents :**

Enseignants collège A: CASTETS-RENARD Céline, HOUIN-SAINT-ALARY Corinne, MACORIG-VENIER Francine, MOUTON Stéphane, NELIDOFF Philippe, PAULIN Christophe, SEGONDS Marc

Enseignants collège B: BABA AISSA Latifa, BLIN Olivier, JEAN Séverin, LE GALLOU Cécile, MARRIGUES Jean-Charles, VAILLANT Romain

Etudiants : BAQUER Nicolas, DROUOT Anastasia, FOURNIE Thomas, JUSTON Pierre

BIATSS : HOMPHONGSAPHONE Béatrice, SOUSSOTTE Nathalie

Personnalités extérieures : GAUDILLERE Pascal

### **Avaients donné procuration :**

Enseignants collège A :BLANQUET Marc, DE Lamy Bertrand

Enseignants collège B : ATTAL Michel, DEVILLE Sophie, FABRIES LECEA Eugénie, MIRABAIL Solange

### **Invités :**

BOURLIER Thérèse, DUGES Gisèle, DUSSART Vincent, GUIGNARD Didier, MARTINEZ Michel, VIE Delphine

.....

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 16 heures.

Le doyen souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil pour ce dernier conseil de l'année universitaire.

### Bilan de l'année écoulée :

L'année a été notamment marquée par la mise en place de l'offre de formation et par la signature de nombreuses conventions, notamment avec la Chine. Sur le plan financier, la taxe d'apprentissage a connu une baisse importante, contrebalancée par une hausse des revenus de la formation continue, qui se poursuit.

Le doyen rappelle l'existence de deux grandes masses budgétaires pour la faculté de droit : le centre 001 qui concerne la gestion courante avec un budget de 80.000 euros, le centre 101 qui concerne les formations avec un budget de 45.000 euros.

## Projets pour l'année à venir :

L'année universitaire 2016-2017 verra la mise en place effective de l'offre de formation, des travaux de soutien universitaire, du régime spécial, de groupes de niveaux en anglais.

Le doyen souhaite relancer le projet d'une formation en droit et histoire de l'art. Il rappelle aussi qu'il est nécessaire que se mettent en place rapidement les modalités nouvelles de la session de rattrapage et que se poursuive la valorisation des activités hors enseignement. Par ailleurs, la mise en place de la récompense de l'investissement associatif des étudiants par des crédits ECTS doit être étudiée.

Par ailleurs, la réflexion se poursuit sur la mise en place de la filière droit à Suzhou, Chine.

Mme Houin, MM. Segonds et Nelidoff font observer que des éléments d'information budgétaires, ainsi que la visibilité sur le budget global, avaient été demandés lors du conseil du 30/05/16 et observent également que le compte rendu de ce même conseil n'a pas été soumis à approbation.

M. Blin souhaite qu'un conseil soit consacré exclusivement au budget.

Le doyen précise que les comptes rendus des conseils du 30/05/16 et du 14/06/16 seront approuvés par le prochain conseil plénier, il indique que le débat budgétaire aura lieu à la rentrée lors d'une réunion budgétaire et fournit les éléments suivants :

En matière de concours étudiants, 15.000 € ont été provisionnés – 13.003,52 € ont été dépensés à ce jour.

En matière de subventions aux associations d'étudiants, 12.000 € ont été budgétisés – 9.150 € dépensés à ce jour.

Enfin il est précisé qu'environ 50 % du budget global a été dépensé, le doyen précise que la faculté n'a jamais été déficitaire et rappelle que cette année les budgets seront clos au 15/11/16.

Enfin, M. Jean soulève le point du statut des chargés de T.D. en souhaitant qu'il soit à nouveau discuté en conseil.

### 1/ Subvention à l'Association des Etudiants du Collège Supérieur de Droit

Cette subvention a déjà été accordée l'an dernier. Il est précisé que d'autres étudiants peuvent participer à ce voyage. Concernant le Collège Supérieur de Droit, le doyen précise que certains frais ont été pris en charge, notamment pour des intervenants. Par ailleurs, la refacturation du secrétariat du CSD, qui est actuellement supportée par le CSD, devrait l'être dans l'avenir à 25 %, ce qui « rapporterait » environ 5.000 € au CSD.

*Point adopté à l'unanimité*

### 2/ Convention avec l'université d'Andorre

Cette convention de coopération existait déjà, elle a pour objectif de faciliter la mobilité des enseignants et des étudiants entre les deux établissements. La précédente convention étant devenue obsolète, les mêmes termes ont été repris pour élaborer cette convention.

*Point adopté à l'unanimité*

### 3/ Modifications d'arrêtés d'examens – Service des Formations Professionnalisées

*Point adopté à l'unanimité*

### 4/ Modifications d'arrêtés d'examens – Formation Continue

*Point adopté à l'unanimité*

### 5/ Modifications d'arrêtés d'examens – Scolarité Droit

*Point adopté à l'unanimité*

### 6/ Modifications d'arrêtés d'examens – Formation Ouverte à Distance

*Point adopté à l'unanimité*

Questions diverses :

Le point de l'appel à candidature pour les responsabilités pédagogiques est abordé et l'idée d'une remise à plat de toutes les responsabilités pédagogiques est soulevée.

Le doyen précise que ces questions relèvent du conseil restreint

M. Gaudillère d'Airbus, remercie le conseil d'avoir accueilli l'entreprise Airbus au sein du conseil. Il fait remarquer que, pour ce qui concerne les points relatifs aux modifications d'arrêtés, un vote électronique pourrait être mis en place et constituerait une valeur ajoutée dans l'organisation des conseils.

Le conseil prend fin à 17 h 30.

*Compte-rendu établi par Véronique Imbert.*